



Procès-Verbal n° 7 Séance du 30 juillet 2021 à 19h00

L'an deux-mil-vingt-et-un, le trente juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 juillet, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Eric HAUER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 09 ; Pouvoirs : 00 ; Absents : 05

Présents :

Mesdames Sandra BELMONTE, Carole FERRE, Odile GILLET ;
Messieurs Eric HAUER, Stéphane VEDRINES, Sébastien CHAVENEAU, Jordan CHASTAGNET, Christian BEAUDIN, Bertrand GAUBICHER ;

Absent : Messieurs Olivier HURIER, Romain MITTEAU, Xavier LECOMTE
Mesdames Diane ROGER, Annick GIRARD ;

Sandra BELMONTE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire annonce que le quorum est atteint et la séance peut débiter.

1 – Approbation Procès-verbaux n° 6 Délibération 2021-08-01

Le Maire informe que des modifications ont été apportées au procès-verbal n°6 suite à des remarques d'administrés :

- ❖ Page 2 chapitre 2 : « Virement à la section d'investissement de 43 411,78 € (+ environ 15 000 € FC TVA) ce qui fait un budget total d'investissement à 138 778,44 € incluant toutes les modifications. Il avait été voté un budget d'investissement total à 77 629,75 € en avril. »
- ❖ Page 7 SIRIS : « Aucun travail DU SECRETARIAT n'a dû être fait depuis juillet 2020. » la phrase est modifiée pour une meilleure compréhension.

S. CHAVENEAU précise qu'il assume ce qu'il a dit lors du précédent Conseil Municipal et il trouve anormal de modifier un procès-verbal suite aux remarques d'élus d'autres communes. Les autres conseillers municipaux sont d'accord avec lui.

Après délibération, le PV n° 6 est adopté à 4 voix pour et 5 abstentions (S. BELMONTE, S. CHAVENEAU, C. BEAUDIN, C. FERRE, B. GAUBICHER).

2 - Cabinet Orthophoniste : vote tarif du loyer + autorisation au Maire à signer le bail Délibération 2021-08-02

Le dossier pour l'installation d'une orthophoniste à Vannes-sur-Cosson a avancé. Le projet d'installation de cette dame se précise et il convient de fixer le loyer du local.

Concernant les travaux, Mme ANCRENAZ prend en charge l'achat des matériaux et la commune se charge des travaux. Des devis ont été reçus concernant la porte à installer. Le montant maximum est : 490 € HT et le mini est : 272 € TTC. Le coût total des travaux serait d'environ 600 €.

C. BEAUDIN demande si une estimation du temps de travail de l'agent peut être faite pour une revalorisation ultérieure ? Il demande à ce que soit marqué dans un document interne le temps passé par un agent public pour un compte privé.

B. GAUBICHER lui répond que seuls les travaux concernant la création d'une cloison peuvent être comptabilisés car le bâtiment reste communal et non privé.

Le Maire propose de fixer le montant du loyer à 300 € et demande l'autorisation aux conseillers municipaux de pouvoir signer tous les documents afférents au dossier (bail).

C. BEAUDIN demande la durée prévue dans le bail ? Le Maire lui répond que le bail est prévu pour une durée de 6 ans.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, vote pour un loyer à 300 €.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent, à l'unanimité, le bail et charge le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

3 – Garderie périscolaire : vote tarif et règlement

Délibération 2021-08-03

Le Maire informe les conseillers municipaux que le règlement de la garderie a été revu par la commission des affaires scolaires.

Les modifications apportées sont les suivantes :

- ❖ Nouvelle tarification (si acceptation par le Conseil Municipal)
- ❖ Ouverture à 7h15 : apporte plus de facilité pour les parents
- ❖ Nouvelle organisation le matin : retour de la garderie dans les locaux et non plus à l'école ; 1 agent accompagne les enfants à l'école et 1 agent accompagne les enfants au bus de Bagatelle ;
- ❖ Nouvelles modalités de paiement : suppression de la régie et diverses possibilités de paiement pour les parents à réception d'une facture (TIPI, QR code, prélèvement, chèque, espèce)

Comme évoqué lors du précédent conseil municipal, le Maire propose de revoir le mode de facturation de la garderie périscolaire. Il propose le tarif suivant :

2,5 € par jour de présence pour un enfant

2 € par jour de présence et par enfant à partir de 2 enfants

Il est proposé aux conseillers municipaux de voter pour les nouveaux tarifs.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte la nouvelle tarification : 2,5 € par jour de présence pour un enfant et 2 € par jour et par enfant à partir de 2 enfants.

Il est proposé aux conseillers municipaux de voter pour le nouveau règlement.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent le nouveau règlement de la garderie périscolaire à l'unanimité.

3 – Garderie périscolaire : vote mise en place prélèvement automatique

Délibération 2021-08-04

Le Maire précise qu'il faut voter pour la mise en place des prélèvements automatiques.

C. Beaudin à combien s'élève le coût de gestion de ces modes de facturation, 9% ? Le Maire lui répond qu'il n'y a aucun coût pour la commune, c'est simplement un service supplémentaire pour les administrés.

Il est proposé aux conseillers municipaux de voter pour la mise en place des prélèvements automatiques.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent ce nouveau mode de facturation, par prélèvement, à l'unanimité.

O. GILLET demande qui assurera le pointage des enfants présents à la garderie ? Il lui est répondu que C. PAMART, agent d'animation le fait déjà.

Elle demande également qui se chargera de l'émission des factures ? Le Maire lui répond que les factures seront préparées et envoyées par le secrétariat de mairie.

S. CHAVENEAU propose d'enregistrer informatiquement les enfants présents et d'envoyer le fichier par mail. Le Maire est d'accord et précise qu'il y a des ordinateurs dans les armoires de la garderie, qui avait été offert par la communauté de communes VALSOL, et qui pourraient servir pour cet enregistrement.

Un nettoyage et une mise à jour de ces ordinateurs seraient à réaliser. Un conseiller municipal pourrait s'en charger.

4 – Mise à jour du tableau des effectifs

Délibération 2021-08-05 et délibération 2021-08-06

Avec les modifications d'organisation de la garderie, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs pour les deux agents :

1 agent d'animation à 14h00 par semaine et non plus 11h45

1 agent d'animation à 14h45 par semaine au lieu de 14h15

Le Maire informe les conseillers municipaux du recrutement d'un nouvel agent pour la garderie périscolaire. Cette personne dispose d'un CAP petite enfance, a été recommandé par le directeur de l'école et connaît bien les enfants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents acceptent les modifications et le nouveau tableau des effectifs.

5 – Questions diverses

- ❖ Le Maire informe les conseillers municipaux que la CRC a enlevé la possibilité d'achat de nouveau mobilier et la subvention FAPO. En revanche, il a reçu une information lui indiquant que le Tribunal Judiciaire d'Orléans change de mobilier. Après s'être renseigné, le tribunal propose deux bureaux, une armoire bibliothèque et un mini bureau. Le Maire a accepté tous les meubles.
J. CHASTAGNET demande que faire du mobilier de l'ancien maire ? Le Maire a laissé un délai jusqu'à fin septembre pour l'enlèvement de ce mobilier.
C. BEAUDIN demande si la commune peut prêter son camion afin d'emmener le mobilier jusqu'à Fraizières, adresse de l'ancien Maire et l'aider ? Un nombre important de conseillers municipaux lui répondent que non, il faut qu'il demande de l'aide à son entourage. Les services municipaux ne seront pas utilisés pour cet enlèvement de mobilier.
Le Maire précise que tous les documents sont faits avec les accords de chaque parti.
J. CHASTAGNET demande quand le mobilier arrivera ? Le Maire lui répond que les meubles devraient arriver dans la semaine prochaine.
Le Maire procède à la lecture du courrier d'accord reçu de la part du Tribunal de Grande Instance d'Orléans.
- ❖ Vidéosurveillance : Le Maire informe les conseillers qu'il a assisté à une réunion concernant la mise en place de la vidéosurveillance à la communauté de communes. Cette mise en place est financée à 100% par la communauté de communes sur tout le territoire. Il a également rencontré la personne chargée de mission qui lui a proposé l'ajout de deux caméras à la mairie. Une caméra surveillerait l'entrée de l'école et l'autre, l'entrée de la mairie.
- ❖ UCPS : L'UCPS a envoyé une affiche à diffuser prochainement. Celle-ci concernant la manifestation prévue le 04 septembre prochain à l'étang communal. Cette manifestation se nomme « en avant Berdigne ». C'est un après-midi, débutant à 15h30 et consacré à la présentation de la fête Berdigne-Berdogne que se déroulera en 2022.
Une projection en plein-air du film Raboliot est prévue à 21h30.
- ❖ ENS : S. CHAVENEAU informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par une personne souhaitant participer à une cheminade prévue à l'espace naturelle de Vannes le 21 juillet dernier. Une fois sur place, la

manifestation n'avait visiblement pas lieu car personne n'était sur place. La mairie était-elle au courant de cette annulation ? Le Maire lui répond que la mairie n'était pas au courant.

- ❖ Question du public : Mr LEFEVRE demande pourquoi il n'a plus la possibilité d'ouvrir les mails reçus de la part d'info Vannes ? Après une discussion, il semblerait que le problème vienne de son réseau personnel.

Il demande également quand auront lieu les travaux de remise aux normes du plateau surélevé devant la mairie ? S. VEDRINES lui répond qu'il a été en contact avec l'entreprise en charge des travaux et elle devrait intervenir à la fin du mois d'août. Le Maire précise que le devis est signé depuis plusieurs mois mais l'entreprise repousse le début des travaux.

Mr LEFEVRE demande s'il est possible de diffuser les procès-verbaux sur la mail-liste Info Vannes ? Le Maire lui répond qu'ils sont déjà disponibles sur le site internet de la commune.

- ❖ C. BEAUDIN demande s'il y a des problèmes de réseaux internet sur la commune ? Après discussion, il semblerait que les problèmes viennent de son fournisseur d'accès.
Le Maire informe les conseillers municipaux que toutes les antennes relais sont désormais en 5G mais non encore activées.

La séance est close à 20h10.